

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU S.I.V.E.D - NG

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets du centre ouest Var
Nouvelle Génération

NOMBRE DE MEMBRES			
Constituant l'Assemblée (titulaires et suppléants)	Pouvant prendre part à la délibération	Présents	Ayant pris part à la délibération
58	29	16	17

DATE DE LA CONVOCATION
28/03/2023

DELIBERATION N°
03/03.04.2023

L'an deux mille vingt-trois
et le trois avril à 17h30

Le Comité Syndical du S.I.V.E.D. NG (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation & l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération), régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – HOTEL DE VILLE A NEOULES sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, Président.

Etaient présents :

Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S	Collectivité	TITULAIRES	SUPPLEANT(E)S
C.A.P.V.	M. AUDIBERT M. BONNET M. PERO M. VERAN	M. TONARELLI	C.C.V.	M. ROUX Mme VIORT	M. BERTORELLO M. DRAGONE Mme FERRARO Mme TERMES
			C.C.P.V.	M. GHINAMO M. GIACOMELLI M. PHILIBERT M. ROUSSELET M. VERCOUTRE	

Monsieur GUIOL André, Délégué Titulaire de la CAPV, donne son pouvoir à Monsieur AUDIBERT Eric, Président et Délégué Titulaire de la CAPV.

OBJET DE LA DELIBERATION :

AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Sur le rapport de Monsieur le Président EXPOSANT :

VU le Code Général des Collectivité Territoriales,
VU l'instruction comptable M14,
VU la délibération n°02/03.04.2023 du 3 avril 2023, approuvant le Compte Administratif 2022 et le Résultat de clôture qui en résulte,

CONSIDÉRANT que le Résultat de fonctionnement de l'exercice précédent doit règlementairement couvrir à minima le déficit de la section d'investissement de l'exercice 2022, Il est rappelé au Comité Syndical que le Compte Administratif 2022 présente un résultat cumulé de :

Section de fonctionnement :	+ 6 114 113,31 €
Section d'investissement :	- 74 010,16 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont arrêtés à :

En dépenses :	+ 2 104 554,31 €
En recettes :	+ 865 792,26 €

Le Comité Syndical, après avoir

OUI l'exposé de Monsieur le Président,
PRIS CONNAISSANCE du Résultat de 2022,

DÉLIBÉRÉ à l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter le Résultat 2022 comme suit :

↳ Report du déficit d'investissement (Compte 001) :	+ 1 164 751,89 €,
↳ Affectation à l'investissement (Compte 1068) :	+ 74 010,16 €,
↳ Report de l'excédent de fonctionnement (Compte 002) :	+ 6 040 103,15 €,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Éric AUDIBERT

